

LA MIXITÉ SOCIALE ET SCOLAIRE DANS LES QPV DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE ET DANS LE SCOT DE LILLE MÉTROPOLE



La mixité sociale à l'école, un facteur d'égalité des chances et de cohésion sociale

Dans le cadre de sa mission d'observation des quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV), l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole a mené un travail d'observation de la mixité sociale dans les établissements scolaires du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Lille Métropole et dans les QPV, dans une volonté de mieux comprendre les spécificités et les fragilités qui caractérisent les quartiers prioritaires de la MEL.

Depuis son inscription dans le code de l'éducation en 2013, la mixité sociale est devenue une mission à part entière du service public de l'éducation. La loi lui confie notamment la mission de veiller à « la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement ».

La composition sociale de l'établissement fréquenté est en effet un élément déterminant de la réussite de l'élève. La ségrégation sociale à l'école, c'est-à-dire la concentration dans certains établissements d'élèves issus de milieux socialement défavorisés, serait un facteur aggravant des inégalités scolaires : accroissement du risque d'échec scolaire, de décrochage voire de déscolarisation, perte d'ambition scolaire... De plus, le contact avec des enfants venant de milieux sociaux différents aideraient à lever certaines barrières et handicaps sociaux provoqués par l'entre-soi au sein des établissements scolaires.

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES QPV PARI MI LES PLUS SÉGRÉGÉS DU SCOT

Des collèges en QPV homogènes socialement

Dans le SCOT, la répartition des collégiens par PCS¹ est très variable selon l'établissement. Ainsi, dans 39 collèges (parmi les 125 que compte le SCOT) plus d'un élève sur deux est défavorisé socialement.

Les collèges en QPV ou à proximité directe font partie des plus ségrégés défavorablement du territoire. Ils accueillent en moyenne 64,6% de collégiens défavorisés socialement contre seulement 30,5% dans les autres collèges. La part de collégiens de PCS défavorisées dépasse même 80% dans trois établissements.



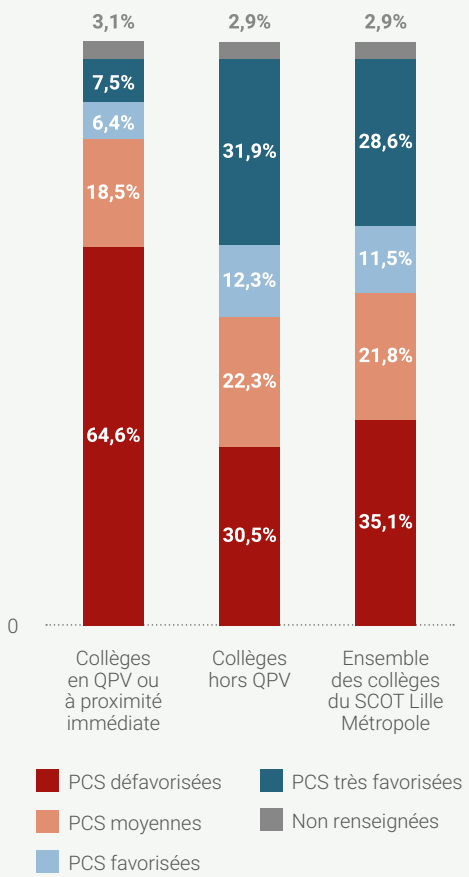
© Alexandre Traisnel / MEL

¹ Profession et catégorie socioprofessionnelle des représentants légaux.



© Alexandre Traisnel / MEL

Caractéristiques sociales des collégiens scolarisés dans les collèges en QPV et dans les collèges hors QPV



Source : MENJS-MESRI. Traitement : ADULM.

Néanmoins, le niveau de ségrégation sociale tend à diminuer entre 2016 et 2021 dans 11 des 19 collèges en QPV observés. Ces améliorations peuvent avoir des causes multifactorielles propres à chaque établissement : attractivité renforcée par les projets d'établissement et l'implication des équipes pédagogiques, construction ou rénovation des bâtiments scolaires, offre d'options, diversification du peuplement au sein des quartiers...

Une forte ségrégation sociale confirmée par les indices de position sociale (IPS)



Créé en 2016, l'indice de position sociale se base sur l'hypothèse que la PCS n'agit pas directement sur les résultats scolaires mais plutôt via un certain nombre de caractéristiques attribuées à cette PCS (niveau de diplôme, conditions de vie matérielles, capital culturel...).

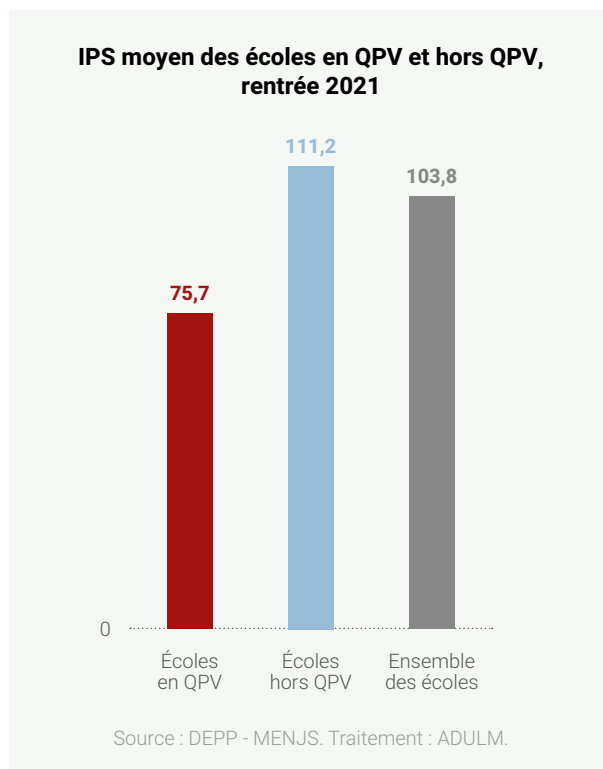
Sur la base de l'effet de la profession des représentants légaux, chaque élève se voit attribuer un indice pouvant aller de 48, situation la moins favorable à la réussite scolaire à 164, situation la plus favorable. L'IPS de l'établissement est la moyenne des IPS de tous ses élèves.





© Gabriela Tellez / Light Motiv

L'IPS moyen des écoles primaires et élémentaires² du SCOT est de 103,8, soit un indice proche de la moyenne nationale (103,4). Il est en revanche nettement plus faible dans les écoles situées en QPV, ce qui indique une forte concentration d'élèves de milieu social défavorisé dans ces établissements : l'IPS moyen des écoles en QPV s'élève à 75,7, soit un écart de 35 points avec les écoles hors QPV. Les IPS des écoles élémentaires les moins élevés sont situées pour la plupart dans les QPV du versant Nord-Est, principalement dans les quartiers de Roubaix, Tourcoing et Hem.



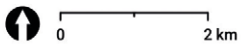
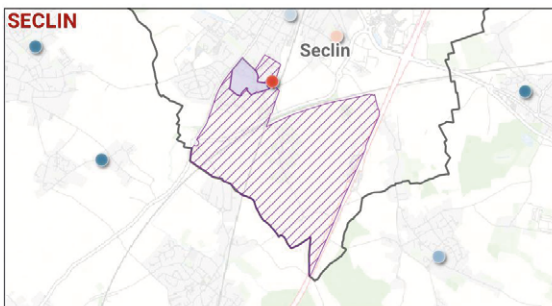
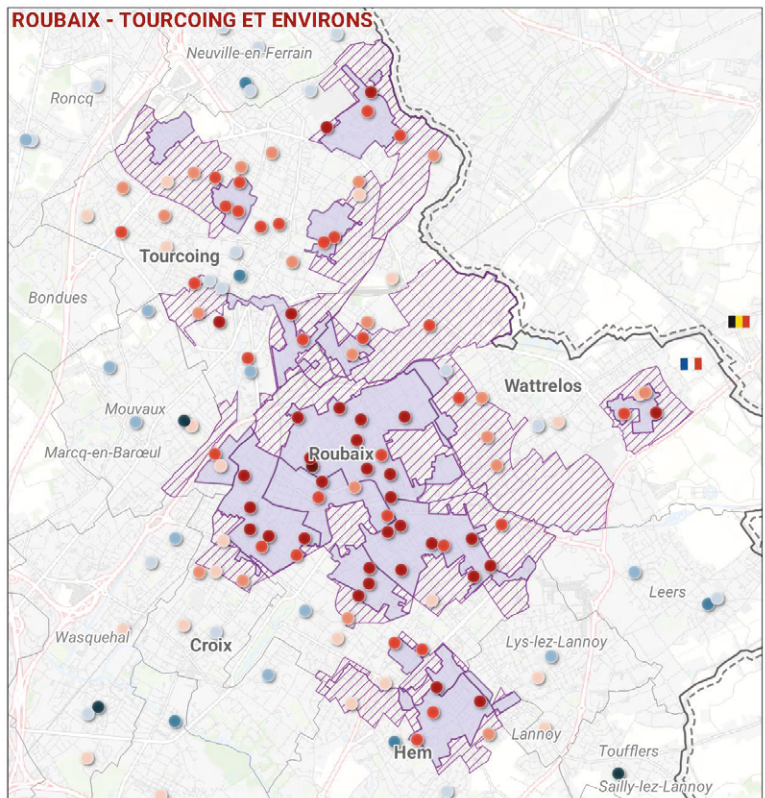
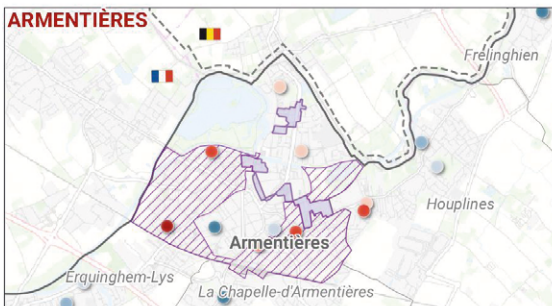
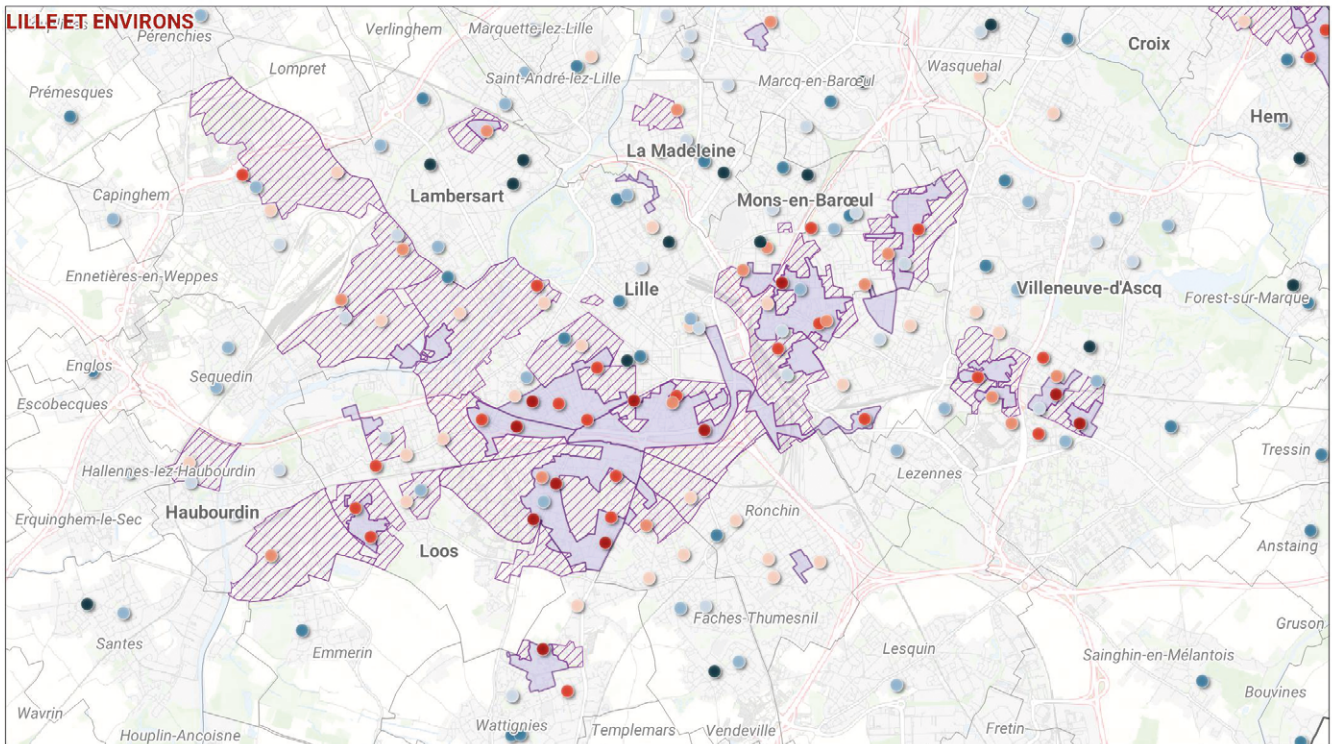
Tout comme pour les écoles, les collèges en QPV sont en moyenne nettement plus défavorisés que les collèges éloignés des quartiers. L'IPS moyen dans les QPV est de 77 contre 106 hors QPV. Les collèges avec les IPS les plus faibles du SCOT sont en QPV, notamment dans le quartier intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint-Pierre.



© Gabriela Tellez / Light Motiv

² L'IPS n'est pas calculé pour les écoles maternelles.

INÉGALITÉS SCOLAIRES DANS LES ÉCOLES DANS LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



Géographie de la politique de la ville

- Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)
- Territoire de veille

Indice de position sociale (IPS*)

Écoles élémentaires et primaires



*L'IPS évalue la situation sociale d'un élève grâce à un résumé d'attributs socio-économiques. Plus il est élevé, plus le jeune est considéré favorisé. L'IPS de l'école est l'IPS moyen des élèves.

Limites administratives

- Frontière France/Belgique
- Métropole Européenne de Lille (MEL)
- Limite communale

Sources : MENJS-MESRI, Système d'information Océan ADULM 2022, ADULM OCCSOL2D, OSM 2021, CLC2018, IGN BD Topo 2016

Novembre 2022



UN CUMUL DE MÉCANISMES À L'ORIGINE DE LA SÉGRÉGATION SOCIALE À L'ÉCOLE

La carte scolaire comme révélatrice de la ségrégation socio-spatiale sur le territoire

L'inégale répartition des collégiens selon leur profil social est en premier lieu le reflet de la forte ségrégation résidentielle observée sur le territoire du SCOT de Lille Métropole. La répartition des élèves entre les différents collèges publics dépend en effet principalement du lieu de résidence via la « carte scolaire ».

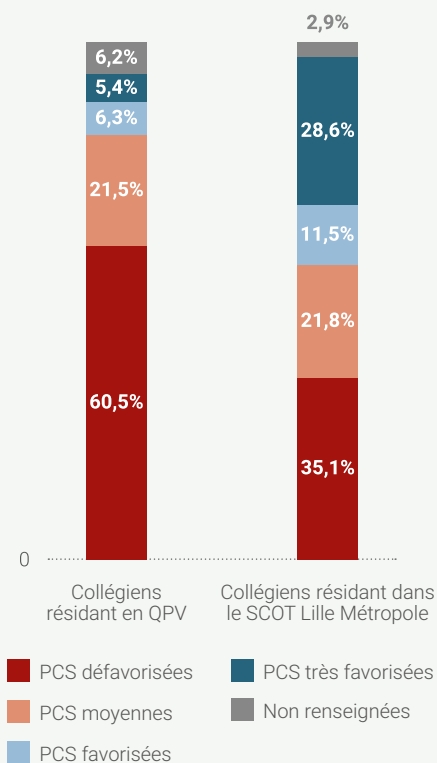
Les quartiers prioritaires étant caractérisés par une ségrégation sociale particulièrement élevée, une forte homogénéité sociale est observée dans le profil des collégiens qui y résident. Les périmètres des QPV de la MEL se superposent dans leur grande majorité avec les secteurs de recrutement les plus défavorisés socialement du territoire, limitant ainsi fortement le potentiel de mixité sociale au sein des collèges publics de secteur.

Ainsi, 5 collèges publics (parmi les 16 situés en QPV) présentent des secteurs de recrutement composés à plus de 60% de collégiens de milieu social défavorisé.



© Alexandre Traisnel / MEL

Répartition des collégiens des QPV et du SCOT par profil social, rentrée 2021



Source : MENJS-MESRI. Traitement : ADULM.

Un phénomène amplifié par les choix scolaires des familles

Les stratégies d'évitement opérées par certaines familles accentuent le phénomène de ségrégation sociale dans les établissements. Ainsi, les collégiens de milieux sociaux défavorisés sont proportionnellement plus nombreux au sein des collèges publics du SCOT que dans leurs secteurs de recrutement.

L'ensemble des collèges publics de secteur en QPV sont concernés par une sur-représentation de collégiens de PCS défavorisées et une sous-représentation très nette de collégiens de PCS très favorisées. C'est particulièrement le cas dans les collèges Martha Desrumaux à Lille, Desrousseaux à Armentières et Emile Zola à Wattrelos.

Le rôle du privé dans la ségrégation sociale à l'école

Le SCOT de Lille Métropole se distingue du reste du territoire national par la place qu'occupe l'enseignement privé : près de 43% des collégiens sont scolarisés dans un collège privé sous contrat à la rentrée 2021, contre moins de 22% en moyenne en France.





© Alexandre Traisnel / MEL

Le poids de l'enseignement privé contribue au phénomène de ségrégation sociale en milieu scolaire : les collèges privés sous contrat du SCOT accueillent plus de 41% d'élèves de PCS très favorisées, soit deux fois plus que les collèges publics (19%).

La sur-représentation des élèves d'origine sociale aisée dans le privé s'observe également à travers les IPS. Les écoles primaires et élémentaires privées représentent 75% des écoles ayant un IPS supérieur à 130. Le même constat est observé pour les collèges : les établissements privés sous contrat constituent près de 93% des collèges avec un IPS de plus de 130.

Les QPV comptent seulement 3 collèges privés sur leur périmètre ou à proximité directe. Toutefois, près de 31% des collégiens résidant dans un quartier prioritaire sont scolarisés dans le privé. De nombreuses familles résidant en QPV ayant recours au privé scolarisent ainsi leurs enfants à l'extérieur du quartier.

Les collégiens des QPV de milieux sociaux défavorisés sont sous-représentés parmi les effectifs : ils représentent 48% des effectifs dans le privé alors qu'ils constituent plus de 60% de la population de collégiens dans les quartiers.

Les dérogations à la carte scolaire

Les possibilités de contourner la carte scolaire peuvent contribuer à polariser les compositions sociales des établissements scolaires. Les collèges du SCOT en réseau d'éducation prioritaire, et donc concentrant le plus de difficultés sociales, sont en moyenne plus fréquemment évités qu'attractifs. Ils perdent ainsi des effectifs en raison des demandes de dérogation accordées.

Les collèges en QPV suivent cette tendance : ils sont concernés par un tiers des demandes d'évitement alors qu'ils représentent moins de 20% des collèges publics de la métropole.

Toutefois, 4 collèges en QPV ou à proximité directe gagnent des effectifs grâce aux dérogations accordées : Emile Zola à Wattrelos, Miriam Makeba à Lille, Anne Frank à Roubaix et Descartes à Mons-en-Barœul.

SÉGRÉGATION SOCIALE ET RÉUSSITE SCOLAIRE

Les collèges les plus ségrégués défavorablement du SCOT de Lille Métropole présentent des indicateurs de réussite scolaire nettement moins favorables qu'en moyenne sur le territoire. Cette tendance se confirme tout particulièrement pour les collégiens et les établissements des quartiers prioritaires.

Des retards à l'entrée en 6^{ème} plus importants dans les QPV

Dans les QPV à la rentrée 2021, plus de 13% des élèves ont pris une année de retard au cours de leur scolarisation à l'école primaire. Le taux de retard est ainsi plus de deux fois plus élevé dans les QPV qu'en moyenne dans le SCOT (13,4% contre 6,1%).

La très grande majorité des collèges en QPV ou à proximité directe présentent des taux de retard à l'entrée en 6^{ème} largement supérieurs à la moyenne du SCOT. Ce taux dépasse 15% dans 5 collèges en QPV à Lille et Roubaix.

Des taux de réussite au diplôme national du brevet plus faibles dans les collèges en QPV

À la session 2021, le taux de réussite au brevet dans les collèges en QPV atteint 81,7% contre 92,2% pour les autres collèges, soit un écart de 10,5 points. Dans deux collèges seulement, le taux de réussite est supérieur à la moyenne du SCOT : Miriam Makeba à Lille et Saint Exupéry à Roubaix (96,2%).

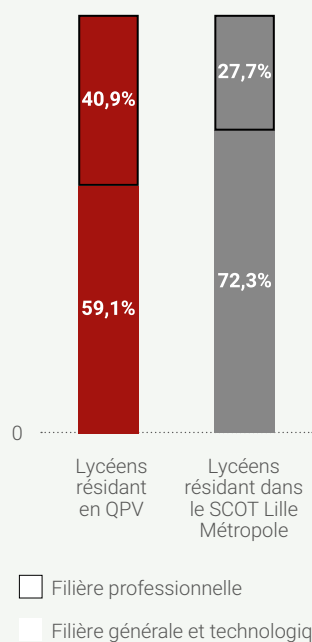


Des orientations au lycée qui diffèrent selon l'origine sociale des élèves

À l'échelle du SCOT, les jeunes des catégories sociales les moins favorisées sont largement sur-représentés en filière professionnelle. À la rentrée 2021, les lycées professionnels accueillent 57,5% d'élèves de PCS défavorisées. Dans les lycées généraux et technologiques, on observe dans le même temps moins de 24% d'élèves issus de milieux sociaux défavorisés.

Ce phénomène de ségrégation sociale se retrouve dans les choix d'orientation des jeunes des QPV : ces derniers s'orientent plus fréquemment en filière professionnelle ou vers un CAP que les autres collégiens. Ainsi, près de 41% des lycéens habitant en QPV sont scolarisés en filière professionnelle contre moins de 28% en moyenne dans le SCOT.

Répartition des lycéens résidant en QPV et dans le SCOT selon leur voie de formation, rentrée 2021



Source : MENJS-MESRI. Traitement : ADULM.

Les lycées professionnels sont de plus sur-représentés dans les QPV : les quartiers prioritaires comptent 11 lycées professionnels parmi les 25 du SCOT et seulement 7 lycées généraux et technologiques parmi les 34 du territoire.

CHIFFRES CLEFS

75,7

IPS moyen des écoles élémentaires en QPV (111,2 hors QPV)

31%

des collégiens des QPV scolarisés dans le privé (47,1% hors QPV)

13,4%

des jeunes des QPV entrent en 6^{ème} avec au moins 1 an de retard (6,1% dans le SCOT)

64,6%

des collégiens scolarisés en QPV de milieu social défavorisé (30,5% hors QPV)

12

collèges publics en QPV perdent des effectifs en raison des dérogations à la carte scolaire

41%

des lycéens des QPV scolarisés en filière professionnelle (27,7% dans le SCOT)



LES DISPOSITIFS PERMETTANT DE SOUTENIR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DANS LES QUARTIERS

Les réseaux d'éducation prioritaire REP et REP+ et les écoles « oubliées »

La politique d'éducation prioritaire du ministère de l'Éducation nationale a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire en renforçant l'action pédagogique et éducative dans les écoles des territoires qui rencontrent le plus de difficultés sociales.

Les REP+ concernent les quartiers connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire. Les REP sont plus mixtes socialement mais rencontrent aussi des difficultés sociales significatives.

Les géographies prioritaires de la Politique de la ville et de l'Éducation nationale ne se superposent toutefois pas exactement. Ainsi, dans la MEL, 22 écoles maternelles et élémentaires et 3 collèges qui se trouvent en QPV ou en frange d'un QPV (à moins de 100 m) ne font pas partie d'un réseau d'éducation prioritaire.

De plus, certains établissements du premier degré défavorisés socialement se retrouvent « orphelins », c'est-à-dire hors réseau d'éducation prioritaire car rattachés à un collège hors éducation prioritaire.

Les Cités éducatives : une prise en charge renforcée des jeunes des QPV de 0 à 25 ans

Les Cités éducatives consistent en une alliance des acteurs éducatifs des QPV (collectivités, État, parents, associations...) pour intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes de la naissance jusqu'à l'insertion professionnelle.

Depuis 2019, l'État a labellisé 6 Cités éducatives dans la MEL sur les 200 que compte le territoire national.



3 CITÉS ÉDUCATIVES ONT ÉTÉ RETENUES DANS LE CADRE DE LA 1^{ÈRE} VAGUE DE LABELLISATION FIN 2019 :

- **sud de Lille** autour des collèges Louise Michel, Nina Simone et Paul Verlaine ;
- **Roubaix** autour des collèges Rosa Parks, Anne Frank et Sévigné pour son secteur nord et des collèges Monod, Van der Meersch et Lebas pour son secteur sud ;
- **Tourcoing Nord Est** autour des collèges Mendès France et Albert Roussel.



3 NOUVELLES CITÉS ONT ÉTÉ LABELLISÉES EN 2022 :

- **est de Lille** autour des collèges Miriam Makeba et Boris Vian ;
- **Tourcoing Sud** autour du collège Marie Curie ;
- **Loos** autour du collège René Descartes.

Chaque Cité est pilotée localement par un trio d'acteurs, appelé « *troïka* », issus de la Préfecture, de la commune, et de l'Éducation nationale. Elles disposent chacune d'un mode de **fonctionnement qui leur est propre**, par exemple concernant l'utilisation des financements (à partir d'appels à projets à Roubaix et Tourcoing et de projets directement identifiés par les membres de la *troïka* à Lille) ou concernant leurs instances de suivi et d'évaluation. Les Cités éducatives de Tourcoing présentent par ailleurs la spécificité d'inclure les écoles primaires privées sous contrat.



© Gabriela Tellez / Light Motiv





© Gabriel Tellez / Light Motiv

Les Cités éducatives apportent une plus-value sur les territoires : elles permettent de **valoriser les actions éducatives existantes** en les renforçant et en élargissant leur calibrage. Elles **renforcent et prolongent la dynamique partenariale** et permettent de mutualiser les bonnes pratiques dans une logique de « **coordination des acteurs de la chaîne éducative** »³. Les projets collaboratifs portés par la Cité permettent par ailleurs d'**ouvrir l'école sur le quartier** pour aller plus loin dans l'accompagnement des familles.

Enfin, les Cités éducatives incluent pleinement les parents dans l'alliance éducative (discussions sur le rapport à l'école à Tourcoing, instances de suivi en lien avec les familles à Roubaix...).

Le Programme de réussite éducative (PRE) : un accompagnement personnalisé des enfants en difficultés éducatives

Le dispositif Programme de réussite éducative permet de mener des actions individualisées auprès d'enfants de 2 à 16 ans en prise à des difficultés éducatives. Il constitue un outil précieux des politiques éducatives locales sur les territoires de la Politique de la ville.

Le PRE repose sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants. Les actions peuvent ainsi concerner le domaine éducatif mais aussi périscolaire, culturel, social et sanitaire.

Depuis janvier 2023, le dispositif s'étend au-delà des frontières QPV et est ouvert à tous les enfants scolarisés en REP et REP+, ce qui permet d'assurer une meilleure cohérence entre la géographie prioritaire de la Politique de la ville et celle de l'Éducation nationale.

Dans le département du Nord, les sollicitations du PRE pour des motifs de santé mentale ont considérablement augmenté depuis la crise sanitaire⁴

Cette situation est d'autant plus préoccupante que les délais de prise en charge au sein des structures de droit commun sont très longs (CMP⁵, MDPH⁶, cabinets d'orthophonie...). Le temps d'attente pour obtenir un premier rendez-vous dans la MEL peut aller jusqu'à deux ans. Le PRE contribue, dans la mesure du possible, à réduire ces délais, notamment en tissant des partenariats solides avec les structures ou en intégrant un psychologue dans l'équipe de manière permanente.

L'évaluation des PRE conduite par la Préfecture du Nord met en évidence le rôle joué par le dispositif pour « éviter la dégradation de certaines situations préoccupantes », même si les résultats en matière de réussite éducative restent difficilement quantifiables.

Les différents dispositifs en faveur de la réussite éducative dans les quartiers (éducation prioritaire, Cités éducatives, PRE) tendent à « compenser » les effets néfastes de la ségrégation sur les apprentissages mais ne favorisent pas directement la mixité sociale au sein des établissements.

La labellisation d'une école en REP ou REP+ peut même parfois avoir l'effet contre-productif de renforcer les pratiques d'évitement des familles favorisées qui perçoivent l'établissement comme « difficile ».

³ « La coordination des acteurs pour la réussite éducative des élèves au collège Albert Samain à Roubaix », ADULM (2019).

⁴ « Évaluation finale des contrats de ville 2014-2022 - Contribution départementale », Préfecture du Nord (2022).

⁵ Centre médico-psychologique.

⁶ Maison départementale des personnes handicapées.



CHIFFRES CLEFS

72% 

des écoliers scolarisés dans les QPV
en REP ou REP+ (21 725 enfants)

66% 

des collégiens scolarisés dans les QPV
en REP ou REP+ (6 086 jeunes)

6 

Cités éducatives labellisées
dans la MEL

14 

communes de la MEL concernées par
un Programme de réussite éducative
(PRE)

En conclusion

L'absence de mixité sociale dans les territoires prioritaires couplée à des phénomènes d'évitement scolaire conduisent à une forte ségrégation sociale et scolaire dans les établissements des QPV avec des effets délétères sur la réussite des élèves.

La mixité sociale et scolaire favorise une meilleure réussite des jeunes de milieux défavorisés sans que ceci ne fasse baisser significativement le niveau général de la classe et de l'établissement scolaire. Elle permet aussi de créer un espace d'apprentissage du vivre-ensemble.

Le manque d'informations statistiques (notamment les IPS) sur l'école maternelle ne permet pas d'apprécier l'impact de ce phénomène dès le plus jeune âge, alors que le 1^{er} cycle joue un rôle décisif dans la réussite ultérieure. Une observation plus fine de la maternelle est nécessaire pour comprendre le parcours de l'enfant dès son début.

Le travail partenarial mené dans le cadre de cette présente étude a montré la nécessité d'une analyse multifactorielle et de proximité qui motiverait une observation plus permanente et pour la durée des contrats de ville à venir. Elle aurait pour ambition de faire perdurer la dynamique partenariale engagée avec l'ambition d'associer toutes les parties prenantes dont les parents d'élèves eux-mêmes.



VERSION NUMÉRIQUE

téléchargeable sur le site internet de l'Agence



VERSION PAPIER

disponible sur demande
publications@adu-lille-metropole.org



L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

+33 (0)3 20 63 33 50 / agence@adu-lille-metropole.org
Centre Europe Azur / 323 Avenue du Président Hoover / 59000 Lille

  [adulm59](#)  [adulm](#)
adu-lille-metropole.org

